

Cahier de doléances du Tiers État de Hültzweiller (Moselle)

Cahier des doléances de la communauté de Hültzweiller.

La communauté de Hültzweiller paye annuellement pour la subvention 243 l. 19 s. ; pour les ponts et chaussées et autres impositions accessoires 223 l. 2 s. 9 d. ; vingtième 251 l. 12 s. 6 d. ; pour la prestation en argent de la corvée des routes 78 l. 18 s. 6 d. ; pour l'abonnement du sel 627 l. 18 s. ; pour 36 livres de tabac des deux espèces 124 l. ; ¹ 1549 l. 11 s. 9 d.

², le luminaire de l'église, le vin des messes, et autres frais indispensables dans une communauté, qui ne laissent pas que de faire encore un objet, la fabrique étant pauvre, et la communauté sans revenus communaux.

Tous ces objets de dépenses réunis sont une contribution trop forte pour un petit village qui ne possède en tous biens-fonds que 451 jours de terres, 44 fauchées et demie de prés et 24 jours en jardins et chènevières, et nulle autre terre communale : aussi sans autre revenu.

Joint au peu de terres que possède la communauté, il s'en trouve un tiers sur leur ban d'une qualité si médiocre que, sans forcer la nature par des engrais recherchés, le cultivateur ne pourrait point espérer d'être dédommagé par une bonne récolte de ses frais et de ses peines ; il faut encore que le tiers du ban reste toujours en friche et qu'il repose trois années pour pouvoir en tirer parti.

Les prairies ne sont à beaucoup point suffisantes à la subsistance de tous les bestiaux du village. Il faut que les laboureurs qui n'ont point de prairies sur d'autres bans, se procurent du foin dans les villages situés sur le long de la Sarre ou quelquefois plus loin encore.

Le sel est sans doute un objet de première nécessité, il en faut à tout le monde ; il est encore aussi utile aux bestiaux. Mais quelle terrible surcharge dans le prix de cet aliment indispensable, étant obligés de payer 627 l. 18 s. pour 26 quintaux de sel, tandis que nos plus proches voisins d'ici en ont 70 quintaux pour le même argent ! Quels avantages n'ont-ils pas, nos voisins, de pouvoir donner à leurs bestiaux du sel autant qu'il en faut pour les entretenir dans leur vigueur ? Il est inutile de s'étendre davantage sur cet objet qui est le cri public et la plainte générale de tous les villages, ainsi que ³ celui du tabac : que le pauvre qui n'a point de pain à donner à ses enfants, est cependant obligé de prendre du tabac pour sa part, parce qu'il fait membre de la communauté et pour se garantir de ces insupportables visites domiciliaires.

Outre les charges ci-dessus, la communauté de Hültzweiller acquitte encore à Madame l'abbesse de Fraulautren en qualité de leur seigneur : 18 quartes 1 bichet et demi de seigle ; 7 pots de vin, évalués à 50 s. ; 15 chapons et 11 poules ; 50 livres en argent, pour être dispensée de voiture : un foudre de vin de la Basse-Moselle ; 4 journées de corvée par chaque membre de la communauté, employées à faucher et faire son foin, à scier ses grains, etc. ; chaque laboureur 2 journées avec leurs charrues, pour labourer ses terres.

Mad. l'abbesse fait tenir les plaids-annaux, tire les amendes, a droit de chef d'hôtel, et tire le tiers denier. Le droit de chef d'hôtel, le tiers denier, ainsi que les corvées dues aux seigneurs, sont sans doute des suites anciennes de la féodalité qui font gémir la nature. Le roi ne les exige point, tandis que quelques seigneurs les exercent avec tant de rigueur qu'elles affligent de nouveau la pauvre veuve qui vient de perdre son époux.

Il se commet un abus bien préjudiciable au village de Hültzweiller par la communauté de Loutre, distante d'une demie-lieue d'ici sur terre de France ; lesquels ⁴ envoient leurs troupeaux en pâture sur notre finage au

¹ total

² En outre

³ sur

⁴ habitants

mépris des ordonnances et sans savoir quels titres ils en ont, tandis que nous manquons essentiellement de pâture par la petitesse de notre ban, et que celui de Loutre est bien plus étendu : cet objet mérite toute attention.

La maîtrise des eaux et forêts est sans doute une bien belle et bonne chose, bien utile pour la conservation des bois ; mais aussi est-elle bien à charge et ruineuse aux communautés par le haut prix que ces MM. attachent à leurs opérations. En 1784, les bois de la communauté de Hültzweiller ont été abornés et divisés en 25 coupes, non compris le quart en réserve consistant en 248 arpents. La communauté se plaint avec raison de ce que l'on ait choisi le meilleur canton et le mieux peuplé, le plus riche en bois, pour le quart de réserve, tandis qu'ils ont eu pour leur usage des coupes qui produisent si peu de bois qu'ils n'en ont pas la moitié assez pour leur usage. Le vœu de la communauté serait que l'on changeât le quart de réserve contre des coupes qui ont déjà été exploitées : cet objet soulagerait en beaucoup les particuliers ; d'un autre côté les coupes nouvellement mises en réserve auraient le temps de se repeupler.

Il coûte annuellement à la communauté, pour la délivrance d'une coupe et le droit de martelage, 3 livres 10 sols par arpent : les coupes sont composées de 36 à 40 arpents ; joint à cela le vingtième du dit bois, qui est de 70 livres. La coupe qui a été exploitée cette année n'a pas valu en nature la dépense ; il en a coûté en outre à la communauté passé 1000 livres pour l'abornement de leurs bois et la division des coupes.

La communauté est encore, outre cela, constamment exposée à d'autres inconvénients. Leurs bois se trouvent limitrophes à d'autres villages qui n'ont point de bois ; malgré la vigilance de deux gardes du bois que la communauté a nommés pour veiller aux dégâts de leurs forêts, nos voisins y tombent quelquefois par bandes dans les bois, y commettent bien du désordre en coupant tout ce qui tombe sous leur hache, au plus grand détriment des citoyens de ce village. Les suites en sont encore bien plus sensibles en ce que les gardes surveillants ou forestiers de la gruerie de Bouzonville ou d'ailleurs viennent faire leurs visites dans les bois, trouvent les dommages et les dégâts faits dans les bois, dressent ensuite leurs rapports à la charge de la communauté qui, à son tour, se voit condamner à des amendes et aux dommages, qu'ils sont obligés de payer, tandis qu'ils n'ont point commis le mal et qu'ils ont perdu leur bois, et le tout, sans qu'ils aient pu le prévenir ou l'empêcher.

La châtrerie est encore une servitude que nos voisins n'ont point. .

Les taxes trop fortes pour ces opérations excitent les plaintes des peuples qui ont tant de mal à subvenir à tous les besoins généraux et particuliers.

Observation. Dans ce moment toutes les classes de laboureurs sont à plaindre, hors celui qui ne manque de rien, ayant supporté un hiver des plus longs et des plus rigoureux et qui ne finit pas encore. Les fourrages, en plus grande partie, sont consommés ; les bestiaux de toutes les espèces sont en mauvais état, à pouvoir avec peine faire les travaux de la campagne, qui vont s'accumuler aux premiers beaux temps ; la majeure partie sont sans grains, qu'ils sont obligés d'acheter bien cher par la mauvaise récolte qu'ils ont faite l'année dernière ; joint à tout ce mal, une grande partie des pommes de terre, qui sont la meilleure et la plus salutaire ressource pour les pauvres gens, se trouvent perdues par la forte gelée ; et pour dernière surcharge, trois paiements à faire, qui sont : 1° l'abonnement du sel au 1^{er} avril prochain ; 2° la subvention ; 3° le vingtième. Dieu sait comment ils pourront s'en acquitter cette année avec tant de besoins et si peu de ressources.

La communauté de Hültzweiller, sans exception et d'une voix unanime, adresse ses vœux au Ciel, prie le Seigneur bien dévotement qu'il veuille l'exaucer et maintenir son auguste Majesté notre roi dans les sentiments de bienfaisance au soulagement de son peuple qui gémit, et accorder les lumières, l'union et la concorde aux membres qui doivent composer les Etats généraux, afin que, par la même concordance, ils puissent parvenir avec lumière et sagesse au soulagement du peuple, réformer les abus et concourir à la prospérité du royaume.

Fait au greffe de Hültzweiller le 10^e du mois de mars 1789, et ont signé la communauté.